



LA CATA SUD OUEST 2023

Grade 3 : Championnat de France Intersérie Catamarans C1

Grade 5A : Intersérie Catamaran INC

D18, FK14, H16, SL 16

Autorité organisatrice

CVBCM

Du 08 au 10 Avril 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE



**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.4 Application de l'annexe T.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans le club. Un groupe WhatsApp permettra de relayer les informations. Les coureurs peuvent se connecter via ce lien : affiché sur le tableau officiel et donné en annexe.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du club.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon G avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la plage. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 30 minutes après l'envoi du pavillon G ». En l'absence de pavillon G, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : du 08 au 10 avril 2023
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 12h30 le samedi, puis 10 H 30 les autres jours.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PROGRAMME

7.1. Horaires

Samedi 08 Avril :

09h à 11h : Accueil, confirmation des inscriptions

11h30: Briefing

12h30: 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

18h30: Cérémonie d'ouverture

Dimanche 09 avril :

09h briefing

10h30: 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

19h: Soirée des équipages

Lundi 10 avril :

09h briefing

10h30: 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

Après les courses : Remise des prix

7.2 Le 10 Avril, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30

8. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

C1 Pavillon Rouge

Autres Séries Pavillon Vert

9. ZONES DE COURSE

Instructions de Course des Championnats de France intersérie catamaran C1 2023.

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

10. LES PARCOURS

10.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

10.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera sur un tableau le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

11. MARQUES

11.1

Parcours	Bouées de changement de parcours	Départ / Arrivée
Bouées sous le vent cylindrique Jaune Bouées au vent cylindrique Orange	cylindrique Orange au vent cylindrique Jaune sous le vent	Cylindrique Verte Départ / Cylindrique Blanche arrivée

11.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11.3 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13.3 Il n'y aura pas de changement de parcours sur les parcours trapèzes.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toutes	40 minutes	70 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau de sa série ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury au sein du club.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement sera la salle sous le club house Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.5 Pour le dernier jour de course, le temps limite est ramené à 30min et les avis seront affichés dès que possible et au plus tard 30min après l'arrivée du dernier.

18 CLASSEMENT

- 18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera être mis en place. Chaque équipage signera une feuille de départ et une feuille de retour sur une table dédiée installée sur la terrasse du club.
La confirmation des inscriptions samedi servira d'émargement départ.

A chaque sortie et retour à terre y compris après d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un émargement sera mis en place. Cet émargement est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

- (a) l'émargement départ sera ouvert une heure trente avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'émargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre. Il sera fermé à l'heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour ou à l'heure du signal d'avertissement de la première course après un retour à terre.
- (b) L'émargement retour sera l'heure limite de réclamation ou 60 minutes après l'envoi des pavillons AP/H ou N/H
- (c) Pénalités sans instruction (modification de la RCV63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émargement :
- défaut d'émargement DEPART: un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction
 - défaut d'émargement RETOUR: un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction
 - défaut d'émargement ALLER et RETOUR : un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course l'ensemble des courses de la journée
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon ORGANISATION.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le port d'un pavillon vert.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

26. PRIX

- 26.1 LES TITRES DE CHAMPION(NE), DE VICE-CHAMPION(NE) DE FRANCE ET DE 3^{EME} seront décernés aux 3 premiers équipages des groupes définis en AC 18.1.
- 26.2 Les trois premiers équipages des groupes définis à l'AC 18.2 recevront respectivement des prix.

27. Manifestation éco-responsable

Tous les championnats de France doivent appliquer les principes de manifestation éco-responsable. Cela comprend les 15 axes suivants :

1	Une alimentation durable	9	La contribution à une société plus inclusive
2	La mobilité durable	10	La promotion de l'égalité femmes – hommes
3	La réduction des déchets	11	L'accessibilité pour les personnes Situation de Handicap
4	Les sites naturels, espaces verts et biodiversité	12	La cause solidaire
5	La préservation des ressources en eau et en énergies	13	La gestion responsable des bénévoles et des volontaires
6	Les achats responsables	14	La mobilisation interne à la démarche d'écoresponsabilité de l'évènement
7	Le sponsoring	15	L'éducation au développement durable
8	L'empreinte numérique		

Lien vers la charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'évènements : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/environnement/charte_orga_evenement.pdf

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Raymond GOHIER

Président-e du comité technique :

Président-e du jury : Daniel BEUCLER

COMMUNICATION article 3 de l'AC modifié
Application article 3 des IC

Communication via le tableau officiel situé au club et sur le groupe Whatsapp



Chpt Catamarans C1 2023

Groupe WhatsApp

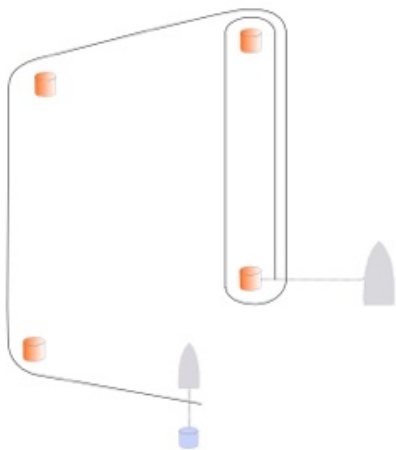


ANNEXE ZONES DE COURSE

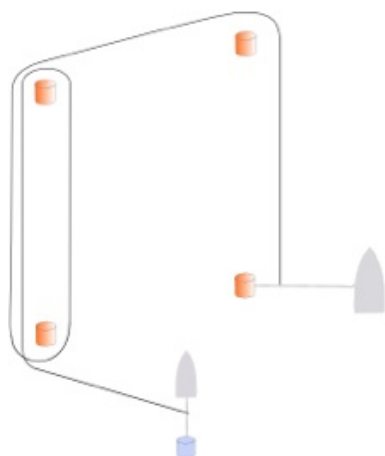


ANNEXE PARCOURS

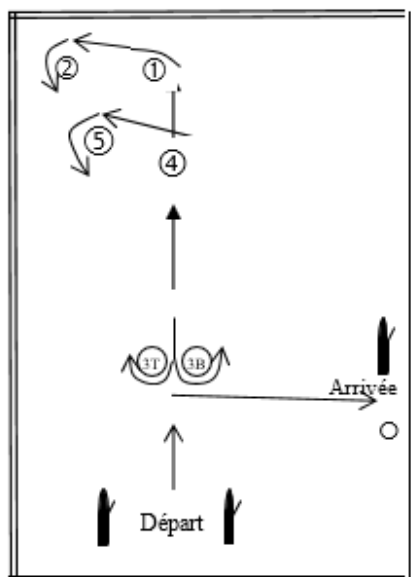
Parcours 1 Flamme numérique n°1



Parcours 2 Flamme numérique n°2



Parcours 3 Flamme numérique n°3



La flamme numérique 1 envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie : effectuez le parcours suivant :

Départ – 1 – 2 - porte 3T/3B – arrivée pour les C1

Départ – 4 – 5 - porte 3T/3B – arrivée pour les INC D18 - FK 14 - H 16 - SL 16

La flamme numérique 2 envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie : effectuez le parcours suivant :

Départ – 1 – 2 - porte 3T/3B – 1 – 2 - porte3T/3B – arrivée pour les C 1

Départ – 4 – 5 - porte 3T/3B - 4 – 5 - porte3T/3B – arrivée pour les INC D18 - FK 14 - H 16 - SL 16

Marques de parcours 1-2-3T-3B	Marque de parcours 4 et 5	Marque d'arrivée
Pyramidales Jaunes Magic Marine	Cylindrique rouge Carcans-Maubuisson	Cylindrique bleue Carcans- Maubuisson